

Politique de la Ville

REF : DDLPV2017002

Signataire : MB-SL

Séance du Conseil Municipal du 27/04/2017

RAPPORTEUR : Silvère ROZENBERG

OBJET : Charte de participation dans le cadre du Nouveau programme de rénovation urbaine du quartier Emile Dubois – Maladrerie

EXPOSE :

En décembre 2014, l'Etat annonçait la liste des 200 quartiers retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Sur le territoire d'Aubervilliers, deux quartiers sont sélectionnés : le quartier Villette Quatre-Chemins, qui fait déjà l'objet d'un programme de rénovation urbaine et le quartier Emile Dubois - Maladrerie.

La particularité de ce Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine porte sur la participation des habitants à l'élaboration du projet urbain de leur quartier. En effet, si au cours des premiers projets de rénovation urbaine la prise en compte de la parole des habitants se restreignait souvent au cadre de la concertation règlementaire (ZAC), le NPNRU positionne les habitants au centre de l'élaboration du projet : ces derniers doivent « co-construire » le projet urbain à toutes les étapes (diagnostic, orientations, réalisation de la programmation).

En outre, le rôle des habitants est renforcé d'importance, avec la mise en place des « conseils citoyens » conformément à la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine. A travers ce conseil, les habitants deviennent des citoyens actifs et des partenaires à part entière. Ils sont mobilisés pour leur expertise d'usage pour l'ensemble des axes du Contrat de ville et ainsi pour les Nouveaux Projets de Rénovation Urbaine.

Enfin, la co-construction s'inscrit dans une dynamique complémentaire initiée par la Ville. En effet, la municipalité a mené une grande démarche d'écoute de la population dans le cadre des Rencontres citoyennes « Vivre Aubervilliers » au dernier trimestre de l'année 2016. A l'issue de ces rencontres, les élus ont pris l'engagement de concerter systématiquement les habitants dans le cadre des différents projets d'aménagement de la ville (engagement 14).

Ainsi, la Ville d'Aubervilliers, l'Etablissement Public Plaine Commune et l'OPH ont souhaité mettre en place une démarche ambitieuse de co-construction encadrée par une charte.

Objectif de la démarche de co-construction

- Permettre la participation des habitants, acteurs et usagers du quartier à l'ensemble des étapes de l'élaboration du projet de rénovation urbaine : il conviendra de toucher

un public large qui comprend les personnes participant peu ou pas à ce type de démarche et de maintenir une dynamique sur une période de 18 mois.

- Articuler l'ensemble des démarches et dynamiques présentes sur le quartier : la démarche de co-construction devra prendre en compte les démarches de participation institutionnelles existantes ainsi que les dynamiques associatives et informelles existantes sur le quartier.

- Intégrer les démarches participatives à l'ensemble des phases du projet de rénovation urbaine. La démarche de co-construction est une composante du projet de rénovation urbaine et s'articule pleinement à la fois à l'étude urbaine et aux instances de suivi et de pilotage du NPNRU,

La Charte

Cette charte a pour objectifs de :

- Organiser le dialogue avec les habitants, les élus et les professionnels pour prendre en compte les besoins de la population
- Garantir une communication claire et précise sur l'avancée du NPRU
- Justifier des choix pris en compte
- Fixer des règles du jeu pour être transparent quant à la mise en œuvre du NPRU et éviter les désillusions
- Assurer une participation du plus grand nombre.
- Mobiliser les savoirs locaux ou l'expertise citoyenne/expertise d'usage en complément de l'expertise technique

Cette charte définit dans une première partie la démarche de co-construction : les thématiques abordées, les acteurs, les outils de participation et les moyens d'information. La seconde partie détaille le rôle et les engagements de chaque acteur de la démarche de co-construction, à savoir les habitants au travers le conseil de quartier et de l'équipe de quartier, le conseil citoyen Nord, les élus municipaux et territoriaux et enfin l'Office Public d'Habitat d'Aubervilliers

Cette charte s'applique durant toute la durée du protocole de préfiguration. Elle est signée par la Ville, Plaine Commune, l'OPH, et les représentants des habitants présents au Comité de Pilotage du NPRU.

Conclusion

Il est demandé au conseil municipal

D'approuver la charte de participation du NPNRU Emile Dubois – Maladrerie entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etablissement public Plaine Commune, l'Office Public d'Habitat d'Aubervilliers et les habitants référents du quartier (deux membres du conseil citoyen Nord et deux membres du conseil de quartier).

D'autoriser Mme la maire ou son représentant à signer la charte de participation du NPNRU Emile Dubois – Maladrerie entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etablissement public Plaine Commune, l'Office Public d'Habitat d'Aubervilliers et les habitants référents du quartier (deux membres du conseil citoyen Nord et deux membres du conseil de quartier).

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 27 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc
Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien,
Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par : M. DAGUET Anthony
Mme CHERET Magali	Représentée par : Mme NEDELEC Sozig
Mme TLILI Leïla	Représentée par : M. RUER Marc
Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. Salah CHIBAH
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par : M. WOHLGROTH Antoine
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par : Mme AISSAOUI Djamila
M. LOGRE Benoît	Représenté par : Mme YONNET Evelyne
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : M. PLEE Eric, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. Silvère ROZENBERG

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction Citoyenneté et Vie Locale

Politique de la Ville

REF : DDLPV2017002

Signataire : MB-SL

OBJET :Charte de participation dans le cadre du Nouveau programme de rénovation urbaine du quartier Emile Dubois – Maladrerie

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le projet de charte de participation dans la cadre du nouveau programme de rénovation urbaine du quartier Emile Dubois- Maladrerie entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etablissement public Plaine Commune, l'Office Public d'Habitat d'Aubervilliers et les habitants du quartier.

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre en place la démarche de co construction sur le quartier Emile Dubois- Maladrerie.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE : la charte de participation du NPNRU Emile Dubois – Maladrerie entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etablissement public Plaine Commune, l'Office Public d'Habitat d'Aubervilliers et les habitants référents du quartier (deux membres du conseil citoyen Nord et deux membres du conseil de quartier).

AUTORISE : la Maire à signer la charte de participation du NPNRU Emile Dubois – Maladrerie entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etablissement public Plaine Commune, l'Office Public d'Habitat d'Aubervilliers et les habitants référents du quartier (deux membres du conseil citoyen Nord et deux membres du conseil de quartier).

L'adjointe déléguée

María MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 28/04/2017

Publié le : 28/04/2017

Certifié exécutoire le : 28/04/2017



L'adjointe déléguée

María MERCADER Y PUIG